



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 6 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CEBE (Suppléant) - COMBET (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - ROMERO (Suppléant) - SIMIONI (Suppléant).

Mme AJCHENBAUM a donné procuration à Mme VALERO.

N° 2024/13

**Objet : Finances : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement
préalablement au vote du Budget 2024**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) 2024 ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ de ressources susceptibles de pouvoir être engagé, liquidé et mandaté par l'exécutif avant le vote du budget. Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2023. A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant des dépenses d'investissements inscrites au Budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») s'élève respectivement à :

Budget Principal :

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2023	CREDITS OUVERTS DM 2023	RESTES A REALISER 2023	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
20	95 000,00 €	0€	0€	95 000,00 €	10 000 €

21	370 000,00 €	- 220,00 €	1 442,12 €	368 337,88 €	90 000 €
23	215 000,00 €	0€	2 597,29 €	212 402,71 €	55 000 €

Budget Aquaval :

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2023	CREDITS OUVERTS DM 2023	RESTES A REALISER 2023	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	316 500,38 €	0 €	0 €	316 500,38 €	79 125 €

Budget ALSH :

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2023	CREDITS OUVERTS DM 2023	RESTES A REALISER 2023	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	13 552,48 €	0 €	0 €	13 552,48 €	3 000 €

Budget Crèches :

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2023	CREDITS OUVERTS DM 2023	RESTES A REALISER 2023	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	26 020,00 €	- 1 200,00 €	0 €	24 820,00 €	6 000 €

Budget OM :

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2023	CREDITS OUVERTS DM 2023	RESTES A REALISER 2023	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	365 102,10 €	0 €	0 €	365 102,10 €	50 000 €

Budget OT :

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2023	CREDITS OUVERTS DM 2023	RESTES A REALISER 2023	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	55 298,87 €	0€	0€	55 298,87 €	13 000 €

Budget Voirie :

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2023	CREDITS OUVERTS DM 2023	RESTES A REALISER 2023	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	23 000,00 €	0€	0€	23 000,00 €	5 000 €
23	400 000,00 €	0€	0€	400 000,00 €	100 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2024 correspondants, les dépenses d'investissement comme mentionnées ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 081-200034056-20240206-D2024_13-DE

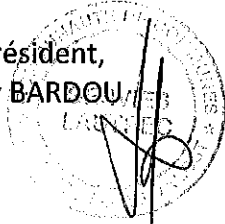


- autorise Monsieur le Président à inscrire les crédits correspondants aux budgets primitifs de l'exercice 2024 lors de son adoption.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Evelyne FADDI

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Evelyne FADDI.